



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Tél. : 819-560-8444
Fax. : 819-560-8445
muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 15 janvier 2019 à 19 h 00.

Sont présents :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2019-012

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Adoption de l'entente intermunicipal concernant la réfection et l'entretien de la route 257 entre Weedon et La Patrie
 - 3.2 Nomination d'un substitut pour le comité intermunicipal de la route 257
 - 3.3 Adoption du procès-verbal du 19 décembre 19h00
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

Il est proposé par Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté en laissant le varia ouvert.

Adoptée

#3

Résolutions

#3.1 2019-013 Adoption de l'entente intermunicipale concernant la réfection et l'entretien de la route 257, entre Weedon et La Patrie

ATTENDU QUE le réseau routier est un élément essentiel au développement social et économique des municipalités et des MRC ;

ATTENDU QUE la route 257 a un impact plus grand que les seules frontières du Haut-Saint-François notamment parce qu'elle relie par la MRC des Sources le centre du Québec et la frontière américaine du New Hampshire ;

ATTENDU QUE la route 257 a un impact fort, car elle permet de relier des attraits touristiques importants à l'échelle régionale, tels que le Parc régional du marécage des Scots, le Parc régional du Mont Ham et le Parc national du Mont-Mégantic ;

ATTENDU QUE la route 257 a un impact stratégique, car elle relie et donc permet la circulation des personnes et des biens entre les municipalités de Saint Adrien, Ham-Sud, Weedon, Lingwick, Scotstown, Hampden, La Patrie et Chartierville ;

ATTENDU QUE la presque totalité de ces municipalités est classée défavorisée selon l'indice du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que par conséquent, la route 257 devient d'autant plus essentielle dans le cadre des plans locaux et régionaux de développement ;

ATTENDU QUE depuis le transfert historique, en 1993, de la responsabilité de la route 257, chacune des municipalités du Haut-Saint-François situées le long de cette route a dénoncé auprès du ministère des Affaires municipales et/ou du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) soit le transfert (la considérant plutôt de responsabilité régionale) ou le piètre état de la route lors du transfert ;

ATTENDU QUE malgré les multiples représentations de chacune des municipalités, aucune aide significative n'a été accordée concernant le changement de statut ou la mise à niveau de la route 257 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du Haut-Saint-François, situées le long de la route 257, ont formé un comité qui a pour objectif la mise à niveau de la route pour lui permettre d'être pleinement optimale pour la circulation fluide et sécuritaire ;

ATTENDU QUE les municipalités locales concernées désirent confier à la MRC la responsabilité de la réfection et de l'entretien de la route 257 ;

ATTENDU QUE les municipalités désirent déléguer à la MRC leurs pouvoirs en matière de voirie, incluant l'entretien et la réfection, en ce qui concerne le tronçon de la route 257 reliant les municipalités locales concernées ;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités locales désirent se prévaloir des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code municipal et par la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE la cartographie ci-jointe qui identifie le tronçon
À CES CAUSES,

Il est proposé par Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire Monsieur Bertrand Prévost et la Directrice générale par intérim, Madame Manon Roy a signé pour et au nom de la municipalité du canton de Hampden le document ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA

RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 257 ENTRE WEEDON ET LA PATRIE

Adoptée

#3.2 2019-014 **Nomination d'un substitut pour le comité intermunicipal de la route 257**

Il est proposé par Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents, que la conseillère Madame Lisa Irving est nommée représentante substitut au sein du comité intermunicipal de la route 257, en cas d'absence du Maire

Adoptée

#3.3 2019-015 **Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils dispensent la lecture du procès-verbal et qu'il soit accepté tel que présenté.

Adoptée

#4 **Période de questions**

Questions et/ou commentaires : aucun

#5 2019-016 **Levée de séance**

À 19 h 25 Monsieur Pascal Prévost propose la levée de la séance.

M. Bertrand Prévost
Maire

Mme Manon Roy
Directrice générale, Secrétaire-trésorière
par intérim